

CORONAVIRUS Organisation au CHRU de Tours au 18 mars 2020

Conformément aux messages délivrés par Monsieur le Président de la République, le CHRU de Tours s'organise pour prendre en charge les patients atteints de Coronavirus, pour assurer la continuité des soins et protéger ses personnels. A ce jour, ses services ne sont pas saturés.

Pour rappel, le CHRU de Tours est désigné établissement COVID-19 de Première ligne, car il dispose d'une autorisation d'accueil des urgences et d'une unité d'infectiologie avec une capacité d'isolement des patients. Le CHRU de Tours est ainsi susceptible d'accueillir les patients dits « cas possibles » et « cas confirmés » de trois départements de la région : Indre-et-Loire, Indre et Loir-et-Cher.

<u>Prise en charge des patients « cas possibles » et/ou « cas confirmés »</u>

Depuis le 24 février 2020, le CHRU a activé le 1^{er} niveau du plan de mobilisation interne de gestion des tensions hospitalières. Cela implique l'organisation suivante :

Les patients à hospitaliser sont accueillis dans le service Médecine interne et maladies infectieuses (S2MI) ou dans le service de Médecine Intensive Réanimation (MIR).

Un patient qui arriverait par ses propres moyens aux urgences sera transporté par le SMUR en S2MI ou en MIR.

Organisation de la continuité des soins :

Concernant les visites

Depuis le 15 mars, les interdictions/restrictions de consignes suivantes s'appliquent :

- Visites interdites dans tous les services adultes, en hospitalisation et en consultations.
- Dans les services accueillant des enfants, les visites sont limitées à un parent à la fois par enfant.

<u>Déprogrammation des interventions, consultations et hospitalisations de jour non urgentes</u>

Toutes les interventions non urgentes ont été déprogrammées par les services du CHRU, de même que les consultations et hospitalisations de jour.

L'objectif de ces mesures est de libérer des capacités d'hospitalisation et de réanimation pour prioriser l'accueil de patients suspects ou atteints de Coronavirus, dans un état nécessitant une hospitalisation. L'objectif est aussi de ne pas exposer les malades concernés à un risque d'exposition infectieuse. Chaque Chef de service a coordonné l'annulation, le report ou le maintien de la venue de chaque patient, en fonction de la situation de chacun.

Les patients concernés sont contactés individuellement et les équipes du CHRU poursuivent avec rigueur le suivi médical de chacun, grâce à un système de téléconsultation qui est en train de se mettre en place.

Organisation de la venue au travail des professionnels du CHRU

Depuis le lundi 16 mars, l'organisation suivante est mise en place pour assurer la garde des enfants des professionnels, afin de leur permettre de venir travailler :

 Un certain nombre d'établissements scolaires de la région sont ouverts pour accueillir les enfants des personnels de santé dont tous les professionnels hospitaliers, soit tout le personnel soignant et non soignant du CHRU.



- Par ailleurs, le CHRU organise pour d'autres cas la garde d'enfants de professionnels en organisant du baby-sitting par des étudiants paramédicaux et élèves sages-femmes.
- La crèche familiale du CHRU reste ouverte.
- Pour diverses catégories de professionnels, notamment dans les secteurs administratifs, le CHRU déploie le télétravail. Les professionnels sont ainsi équipés et connectés autant que possible depuis leur domicile afin d'assurer la continuité du service public dans le plus grand nombre de secteurs (informatique, communication, paie, etc...).
- Par conséquent, les professionnels du CHRU qui sollicitent les crèches et écoles en ce moment pour faire garder leurs enfants sont bien des professionnels qui n'ont pas d'autres solutions de garde, sont absolument indispensables à la continuité des soins.
 Il est donc essentiel que les communes et le rectorat stabilisent désormais quotidiennement les ouvertures des établissements et assurent l'égalité d'accès à ces services sur tout le territoire.

Le CHRU a aussi lancé un appel aux retraités soignants du CHRU de Tours qui ont exercé au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2018, afin d'envisager de potentiels renforts des équipes.

Pour toutes les questions que se posent les professionnels, le CHRU est en train d'organiser la mise en place d'un numéro vert, réservé exclusivement aux professionnels, de toutes catégories, leur permettant d'avoir des réponses réactives sur leurs situations de travail. Les professionnels ont déjà reçu des consignes de la DRH pour organiser leurs déplacements domicile / travail, aucun blocage de professionnels n'a été observé à ce jour.

Consignes à usage des professionnels pour la prise en charge de patients

Les personnels du CHRU appliquent les consignes de prise en charge des patients dans les règles établies nationalement et remises à jour quotidiennement par le Ministère.

Ces règles sont respectées strictement, dans l'intérêt de tous et après validation par les responsables médicaux et de la direction du CHRU, en suivant les consignes nationales et régionales.

Le CHRU suit notamment strictement et en toute responsabilité, les consignes relatives au port du masque, en évaluant quotidiennement les personnels et les patients devant être protégés en priorité.

Organisation du centre d'appels au 15

Le centre 15 est particulièrement mobilisé sur la situation. Le nombre d'appels est géré grâce à des renforts en effectifs réguliers des équipes médicales et non médicales.

Des renforts en effectifs sont également organisés à mesure de l'évolution de la situation sur les secteurs les plus en tension (virologie, réanimation, infectiologie).

Dans les services qui ont déprogrammé des hospitalisations, des consultations et de l'ambulatoire, les effectifs sont maintenus pour l'instant.

Que faire en cas de symptômes ?

En cas de symptômes non alarmants :

Contactez votre médecin traitant

En cas de symptômes alarmants :

Appelez le 15, qui seul se charge de l'orientation des patients vers le centre de prélèvement mis en place au CHRU de Tours.

Contact presse : Anne-Karen Nancey- 02 47 47 37 57 / 07 87 97 92 71 - ak.nancey@chu-tours.fr